

Références

sur les

Directives relatives au règlement d'examen

Agents fiduciaires avec brevet fédéral

Modification du 19 oct. 2022

La commission d'examen opte pour l'adaptation suivante dans la directive, ce qui entraîne une modification dans le référencement de la directive.

Nouveaux éléments inclus dans le domaine de compétences opérationnelles :

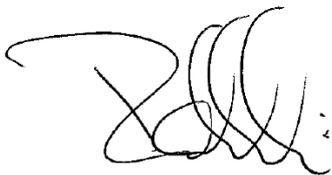
1. Prise en charge de la comptabilité
 - 1.10 Établir le calcul d'investissement
 - 1.11 Déterminer les indicateurs

Ces thèmes étaient déjà compris dans le domaine de compétences opérationnelles :

4. Activité de gestion d'entreprise
 - 4.4 Établir le calcul d'investissement
 - 4.5 Déterminer les indicateurs

Date d'entrée en vigueur du nouveau référencement de la directive : le 19 octobre 2022.

Organisation faitière pour l'examen professionnel d'agent fiduciaire



Gabriela Röthlin Desbiolles
Präsidentin der Prüfungskommission:

Références

sur les

Directives relatives au règlement d'examen

Agents fiduciaires avec brevet fédéral

(ci-après : Directives EAF)

Édition 2018

Version remaniée, approuvée par la Commission d'examen, en vigueur depuis le 19.10.2022.

Remplace la version remaniée du 04.12.2020.

Comité d'organisation

EXPERTsuisse

FIDUCIAIRE|SUISSE

Conférence suisse des impôts

Société suisse des employés de commerce

Secrétariat des examens

Organisation faîtière pour l'examen professionnel d'agent fiduciaire

Josefstrasse 53

8005 Zurich

Tél. 043 366 64 50 / fax 043 366 64 52

www.branchefiduciaire.ch

Préambule

Les présentes références permettent d'associer les exigences d'examen aux compétences opérationnelles énoncées dans les Directives EAF (édition 2018).

Cette association clarifie les connaissances exigées lors de l'examen professionnel. Il s'agit d'une aide pour les organisateurs de cours, les professeurs et les candidates et candidats qui leur permet d'associer des thèmes d'examen concrets aux compétences opérationnelles énoncées dans les Directives EAF.

Le domaine d'activité et de compétences ainsi que les compétences opérationnelles des agents fiduciaires avec brevet fédéral couvrent un large éventail. La prise en charge de fonctions qualifiées dans le domaine fiduciaire au sens de l'activité de conseil et de gestion d'entreprise requiert non seulement de vastes connaissances pluridisciplinaires, mais aussi la capacité de transposer les circonstances actuelles dans la profession.

Les présentes références associent des exigences d'examen aux compétences opérationnelles. Il ne s'agit cependant que d'éléments importants ; en aucun cas d'une liste exhaustive.

Les présentes références donnent la liste complète des sujets d'examen du règlement (examen d'admission à l'examen professionnel d'agent fiduciaire). L'ensemble des sujets constitue la base de l'examen professionnel d'agent fiduciaire, dont ils font partie intégrante.

Compétence opérationnelle

1 Prise en charge de la comptabilité

1.1 Établir des mandats de comptabilité et plans comptables

Sujets d'examen

- C Compte de recettes/dépenses
- C Comptabilité en partie double
- B Organisation de la comptabilité
 - Fonctions et organisation de la comptabilité
 - Traitement et archivage des documents
 - Système de contrôle interne (SCI)
- C Tenue des comptes en général
 - Bases
 - Technique comptable
 - Plan comptable PME
- C Prescriptions de comptabilité et de présentation des comptes selon le droit suisse :
 - Bases légales
 - Directives et principes présidant à la saisie de transactions commerciales
 - Directives et principes d'évaluation des postes du bilan
 - Prescriptions d'établissement des comptes selon les principes de la tenue des comptes en général
 - Prescriptions d'établissement des comptes selon le droit des sociétés anonymes
 - Dispositions relatives au dépôt et à l'édition

1.2 Effectuer le contrôle des pièces justificatives

Sujets d'examen

- C Conformité des pièces justificatives comptables aux usages de la profession
- C Conformité des pièces justificatives comptables à la TVA

1.3 Comptabiliser les opérations courantes (grand livre)

Sujets d'examen

- C Principes et prescriptions comptables selon le CO
- C Principes d'évaluation selon le CO
- C Passation en écriture de la TVA
- C Traitement correct de la TVA (méthode effective / méthode du taux de dette fiscale nette ; con-
venu/reçu)
- B Problèmes particuliers de la comptabilité financière
 - Comptabilité de succursales
 - Affaires en commission
 - Affaires en participation (consortium)
 - Leasing
- B Opérations/transactions commerciales spéciales (traitement comptable)
 - Fondations de sociétés de différentes formes juridiques
 - Emprunts ordinaires par obligations (émission en dessous/dessus du pair, rem-
boursement anticipé)
 - Augmentation/réduction de capital
 - Transformations
 - Raison individuelle → société de capitaux
 - Société de personnes → société de capitaux
 - Société de capitaux (p. ex. S.à r.l.) → société de capitaux (p. ex. SA)
 - Assainissements
 - Liquidation

1.4 Tenir la comptabilité des débiteurs et créanciers

Sujets d'examen

- C Différences entre contre-prestations reçues et prestations convenues
- C Comptabiliser les relations avec les clients et les fournisseurs
- C Réconciliations PO
- C Traitement des réductions de prestations (p. ex. rabais, escomptes)
- C Traitement des retours
- C Débiteurs et créanciers en devises étrangères
- C Interaction entre comptabilité principale et comptabilité auxiliaire / transfert des comptabilités
auxiliaires dans la comptabilité principale

1.5 Tenir la comptabilité des papiers-valeurs, immeubles et investissements**Sujets d'examen**

Particularités de la comptabilité des papiers-valeurs, immeubles et investissements

- B Comptabilité des papiers-valeurs
 - Comptabilisation des transactions sur papiers-valeurs
- B Comptabilité immobilière
 - Comptabilisation des comptes des transactions immobilières
 - Décompte des frais de chauffage et d'exploitation
- B Comptabilité des investissements
 - Tenue de l'actif immobilisé
 - Amortissement direct et indirect
 - Amortissement linéaire et dégressif
- C Possibilités et objectifs des placements de fortune mobilière et immobilière (papiers-valeurs et immobilier)
 - Principes de placement (sécurité, rendement, liquidité)
 - Calculs de rendements
 - Principes d'évaluation d'immeubles

1.6 Établir des boucléments annuel et intermédiaire et**1.7 Discuter des boucléments annuel et intermédiaire avec le client****Sujets d'examen**

- C Comptabilité des stocks (comptabilité dormante et courante)
- C Monnaies étrangères
- C Régularisation des actifs et des passifs
- C Amortissements
- C Provisions et corrections de valeurs
- C Évaluation dans la clôture annuelle
- C Réserves latentes
- B Collaboration avec l'organe de révision externe
- B Swiss-GAAP-RPC, en particulier RPC fondamentales
- B Tableau de financement, en particulier tableau des flux de trésorerie
- C Spécificités des comptes annuels
 - Entreprise individuelle
 - Société de personnes (société en nom collectif et en commandite)
 - Société de capitaux (SA et S. S.à r.l.)

- C Conseils au boucllement
 - Signification de la clôture annuelle
 - Principes de présentation régulière des comptes
 - Évaluation dans la clôture annuelle
 - Réserves latentes

- C Aspects fiscaux
 - Principe du bilan commercial comme élément déterminant
 - Bilan fiscal
 - Charges justifiées par l'usage commercial
 - Opérations sans incidence sur le compte de résultat
 - Amortissements
 - Provisions
 - Remploi

- B Intéressement personnel
 - Participations au bénéfice
 - « Fringe Benefits »
 - Assurances sociales
 - Détermination du salaire de l'entrepreneur

- B Principes de financement et instruments financiers
 - Principes de financement
 - Notions de financement
 - Financement externe par capitaux propres et étrangers (y c. effet de levier)
 - Financement interne
 - Leasing

- Éléments du rapport de gestion
- A
 - Bilan, compte de résultat, annexe
- B
 - Rapport sur la situation
- B
 - Tableau de financement

1.8 Préparer les documents pour la révision

Sujets d'examen

- C Rassembler les documents de la clôture annuelle

- C Documenter les transactions commerciales, en particulier les écritures de clôture

- C Préparer les documents détaillés pertinents pour la révision, p. ex. réconciliation OP débiteurs et créanciers, réconciliation comptabilité des salaires et charges de personnel dans le grand livre, réconciliation TVA / chiffre d'affaires, etc.

1.9 Former le client à la tenue de la comptabilité d'exploitation

Sujets d'examen

- B Bases du calcul des coûts
- Notions
 - Relations avec la comptabilité générale ou financière
 - Possibilités d'application du calcul des coûts
- C Comptabilité analytique :
- Formes de la comptabilité analytique : formulaire de la comptabilité analytique, comptes classiques
 - Systèmes de comptabilité analytique : calcul des coûts complets selon les charges réelles
 - Décompte des coûts à partir des ajustements de la comptabilité financière
 - Comptes des sections (centres de charges ou d'analyse) fondés sur les procédures de répartition des charges (sans itération) et des compensations internes
 - Calcul du prix de revient avec la mention des comptes d'exploitation fondés sur le compte de résultat par nature et sur le compte de résultat par fonction
 - Interprétation de la comptabilité analytique
 - Comptes de résultat à court terme
- A Calcul de la marge contributive à plusieurs degrés
- Détermination de la marge contributive à plusieurs degrés
 - Conditions organisationnelles du calcul de la marge contributive à plusieurs degrés
 - Interprétation du calcul de la marge contributive à plusieurs degrés
- B Méthodes de calcul des coûts complets
- Données de base pour le calcul des coûts complets
 - Calcul des coûts complets par division à un et à plusieurs degrés
 - Calcul des coûts complets par division sur la base des coefficients d'équivalence
 - Calcul sommaire et calcul différencié des coûts complets par majoration
- B Méthodes de calcul des coûts partiels
- Contenu des coûts partiels
 - Distinction des coûts selon les charges variables et les charges fixes
 - Calcul des coûts marginaux
 - Calcul du seuil de rentabilité en valeur et en volume
 - Représentation graphique du seuil de rentabilité
 - Décisions entrepreneuriales : politique d'assortiment cours plancher des prix à court terme, « Make or Buy »

1.10 Établir le calcul d'investissement

Sujets d'examen

- C • Termes et objectifs du calcul d'investissement
- C • Méthodes statiques comme comparaison des coûts, comparaison des bénéfices, calcul de la performance
- C • Calcul de l'amortissement (Payback-Method)
- C • Méthodes dynamiques comme méthode de la valeur actuelle nette (Net Present Value), période de récupération dynamique (Payback-Method)

1.11 Déterminer les indicateurs

Sujets d'examen

- C Analyse des comptes annuels
 - Buts, objectifs et fonctions
 - Apurement des comptes annuels
 - Analyse du bilan et ratios
 - Analyse du compte de résultat et ratios
 - Analyse du cash-flow et ratios
 - Coefficients d'activité

- C Interprétation des indicateurs

2 Traitement de questions fiscales

2.1 Contrôler les délais et garantir la prolongation des délais

Sujets d'examen

- B
 - Délais légaux
 - Différence entre délais légaux et délais administratifs
 - Gestion des délais

2.2 Fournir des conseils fiscaux

Sujets d'examen

Bases

- C
 - Les impôts en tant que contributions publiques
 - Le système fiscal suisse
 - Classification par genres d'impôt
 - Bases juridiques et limites de l'imposition
 - Le rapport fiscal et ses éléments

Impôts directs

- C
 - Emplois
- C
 - Intérêts sur le capital propre dissimulé (personnes morales)
- C
 - Opérations sans incidence sur le compte de résultat (personnes morales)
- A
 - Assainissements
- C
 - Activité professionnelle de caractère indépendant
- A
 - Liquidations partielles directes et indirectes
- A
 - Liquidation
- A
 - Transposition
- B
 - Transformations
 - Raison individuelle → société de capitaux
 - Société de personnes → société de capitaux
 - Société de capitaux (p. ex. S.à r.l.) → société de capitaux (p. ex. SA)
- A
 - Associations, fondations, autres personnes morales et fonds de placement

Taxe sur la valeur ajoutée

- C • Concept de la taxe sur la valeur ajoutée
- C • Objet fiscal
 - Principe
 - Livraison de biens
 - Prestations de services
 - Impôt sur les acquisitions
- C • Lieu des opérations imposables
- C • Opérations exclues du champ de l'impôt
- C • Opérations exonérées de l'impôt
- Assujettissement
 - B - Principe
 - A - Imposition de groupe
 - A - Collectivités publiques
 - B - Impôt sur les acquisitions
 - B - Exemption
 - B - Option pour l'imposition des opérations exclues du champ de l'impôt
 - B - Renonciation à l'exonération de l'impôt
 - B - Début et fin de l'assujettissement
 - A - Succession fiscale
 - A - Responsabilité solidaire
 - A • Impôt sur les importations

Impôt anticipé

- B • Souveraineté fiscale et caractéristiques de l'impôt anticipé
- B • Impôt anticipé sur les revenus de capitaux mobiliers (avec inclusion des prestations excessives de toutes sortes)
- A • Impôt anticipé sur les gains faits dans les loteries
- A • Impôt anticipé sur les prestations d'assurances

Droits de timbre

- B • Souveraineté fiscale et caractéristiques des droits de timbre
- B • Droit de timbre d'émission sur droits de participation suisses
- A • Droit de timbre d'émission sur obligations et papiers monétaires
- A • Droit de négociation
- A • Droit de timbre sur les primes d'assurance

Autres impôts

- A • Impôt sur les gains immobiliers
 - Système moniste / système dualiste
 - Sujet fiscal et objet fiscal
 - Base du calcul / taux de l'impôt
 - Report d'impôt
 - Transfert de la fortune commerciale dans la fortune privée
- A • Impôt sur les successions et donations
- A • Impôt sur les droits de mutation
- B • Impôt à la source
 - Personnes physiques avec domicile fiscal ou en séjour en Suisse
 - Personnes physiques sans domicile fiscal ni en séjour en Suisse

Droit fiscal intercantonal

- A • Définition et sources juridiques
- A • Notion de double imposition intercantonale
- A • Méthode pour éviter la double imposition
- B • Domicile fiscal
 - Domicile fiscal principal
 - Domicile fiscal secondaire (propriété foncière, lieu d'exploitation, établissement stable)
- B • Normes de répartition
- A • Répartition fiscale
- A • Procédure

2.3 Établir des déclarations d'impôt**Sujets d'examen****Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques**

- B • Souveraineté fiscale
- C • Sujets fiscaux
 - Conditions personnelles
 - Assujettissement fiscal
 - Étendue de l'assujettissement
 - Début et fin de l'assujettissement
 - Succession fiscale
 - Responsabilité et responsabilité solidaire pour l'impôt
- C • Revenu d'activité lucrative dépendante
- C • Revenu d'activité lucrative indépendante et de sociétés de personnes
 - Définition et détermination (compte de résultat comme base / distinction avec la fortune privée)
 - Charges justifiées par l'usage commercial
 - Amortissements/provisions
 - Perte / report de perte
- C • Revenus de la fortune mobilière
- C • Revenus de la fortune immobilière
- B • Revenus de la prévoyance
- B • Autres revenus
- B • Revenus exonérés de l'impôt
- C • Frais d'acquisition du revenu
- C • Déductions générales
- C • Frais et dépenses non déductibles
- C • Déductions sociales
- B • Impôt sur la fortune
 - Objet fiscal
 - Évaluation

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales

- C
 - Généralités
 - Double imposition économique
 - Opérations juridiques entre détenteurs de droits de participation et sociétés de capitaux
 - Principe de l'apport en capital
- C
 - Souveraineté fiscale et assujettissement
 - Assujettissement fiscal
 - Étendue de l'assujettissement
 - Début et fin de l'assujettissement
 - Responsabilité solidaire
 - Exonérations
- C
 - Impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux
 - Bénéfice net imposable
 - Distribution dissimulée de bénéfices et prélèvement anticipé de bénéfices
 - Charges justifiées par l'usage commercial
 - Amortissements/provisions
 - Perte / report de perte
- B
 - Impôt sur le capital des sociétés de capitaux
 - Objet fiscal
 - Évaluation
- A
 - Mesures de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)
Remarque : dans le cadre de la loi sur l'harmonisation des impôts (LHI), aucune spécification cantonale
 - Patent box
 - Déductions supplémentaires pour la recherche et le développement
 - Déduction pour autofinancement (NID)
 - Déclaration des réserves latentes (Step-Up)
 - Limitation de l'allègement

Taxe sur la valeur ajoutée

- B
 - Naissance de la créance fiscale
- B
 - Déclaration et paiement de l'impôt

Impôt anticipé

- B
 - Naissance de la créance fiscale
- B
 - Perception de l'impôt
- A
 - Remboursement de l'impôt

Droits de timbre

- B
 - Naissance de la créance fiscale
- B
 - Perception de l'impôt

2.4 Procéder à des calculs de l'impôt et**2.5 Contrôler les taxations fiscales et bordereaux d'impôt et répondre aux obligations****Sujets d'examen****Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques**

- C • Calcul de l'impôt
- C • Assiette fiscale

Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales

- C • Calcul de l'impôt
- C • Assiette fiscale

Taxe sur la valeur ajoutée

- B • Calcul et transfert de l'impôt
 - Base de calcul
 - Taux de l'impôt
 - Facturation et transfert de l'impôt
- B • Déduction de l'impôt préalable (dont déduction fictive de l'impôt préalable)
 - Corrections de l'impôt préalable
 - Réductions de l'impôt préalable

2.6 Accompagner dans les procédures de recours et réclamations**Sujets d'examen****Droit procédural**

- A • Autorités
- A • Principes généraux de procédure
- A • Procédure de taxation ordinaire
 - Obligations de procédure
 - Taxation (d'office)
 - Réclamation
- A • Procédure en cas de perception de l'impôt à la source
- A • Procédure de recours
- A • Modification des décisions et prononcés entrés en force
- A • Inventaire
- A • Perception de l'impôt et garantie

Droit pénal fiscal

- A • Violation des obligations de procédure
- A • Soustraction d'impôt
 - Consummée
 - Tentative
 - Instigation, complicité, participation
- A • Délits / usage de faux
- A • Prescription

Taxe sur la valeur ajoutée

- A • Autorités
- A • Procédure et voies de droit
- A • Dispositions pénales

Impôt anticipé

- A • Autorités
- A • Procédure et voies de droit
- A • Dispositions pénales

Droits de timbre

- A • Autorités
- A • Procédure et voies de droit
- A • Dispositions pénales

3 Collaboration aux révisions

3.1 Prendre en charge des mandats de révision

Sujets d'examen

- C • Cadre légal de la révision selon le code des obligations (CO)
 - C • Principes de base du contrôle ordinaire et du contrôle restreint
 - B • Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (loi sur la surveillance de la révision, LSR)
 - A • Normes d'audit suisses
 - C • Norme sur le contrôle restreint
 - B • Indépendance de l'organe de révision
 - B • Notions de responsabilité de l'auditeur
 - B • Différence entre révision externe et révision interne
 - B • Différence entre révision et mandats spéciaux
 - C • Révision s'agissant d'associations, de fondations et de sociétés coopératives
- A Lettre de mission et acceptation du mandat
- A Notions de base relatives aux contrôles spéciaux suivants
- Contrôles de fondations qualifiés
 - Contrôles d'augmentations de capital qualifiés
 - Contrôles de liquidations ou de répartitions anticipées de la fortune
 - Contrôles des réductions de capital
 - Attestations lors de réévaluations d'immeubles ou de participations
 - Contrôles sous mandat

3.2 Préparation et planification de la révision

Sujets d'examen

- C Objectif et principes de la révision restreinte
- C Objets de la révision
- B Objectifs du contrôle
 - Existence
 - Droits et obligations
 - Entrée
 - Exhaustivité
 - Évaluation
 - Saisie et délimitation temporelle
 - Présentation et publication

- C Approche d'audit
- Planification de l'audit et plan d'audit
 - Opérations de contrôle en général
 - Analyse des risques et typologie des risques
 - Notions de matérialité, importance relative
 - Étendue de la vérification
 - Interrogations
 - Actes de révision analytiques
 - Vérification détaillée appropriée

3.3 Mener à bien des révisions restreintes

Sujets d'examen

- C Actes d'audit :
- Examens généraux
 - Liquidités et actifs détenus à court terme avec cours en Bourse
 - Créances issues de livraisons et prestations
 - Autres créances
 - Stocks et prestations non facturées
 - Actifs de régularisation
 - Immobilisations financières et participations
 - Immobilisations corporelles, actifs incorporels et amortissements
 - Engagements issus de livraisons et prestations
 - Dettes rémunérées
 - Autres engagements
 - Passifs de régularisation
 - Provisions
 - Taxe sur la valeur ajoutée et impôts directs
 - Capitaux propres
 - Produit net, variations des stocks et charges de matériel
 - Charges de personnel
 - Autres charges d'exploitation
 - Charges et produits financiers
 - Charges et produits hors exploitation, extraordinaires, uniques ou hors période
 - Annexe
 - Événements postérieurs au bilan

3.4 Mener un entretien final avec le client

Sujets d'examen

- C Obtention d'une déclaration d'intégralité
- C Résultats d'examen et connaissances de l'examen
- C Entretien de bilan (comptes annuels, chiffres de référence)
- C Emploi du bénéfice et attributions aux réserves
- C Thèmes spéciaux, tels que :
 - Poursuite de l'exploitation (going concern)
 - Perte de capital et surendettement (art. 725 CO)
 - Postposition
 - Mesures d'assainissement
 - Réévaluation d'immeubles ou de participations
 - Restitution de versements (art. 680 CO)
 - Prestations excessives aux actionnaires et personnes proches
 - Distribution dissimulée de bénéfices

3.5 Établir le rapport de révision

Sujets d'examen

- C Documents de contrôle (notes de révision, dossiers permanents, notes annuelles)
- C Documentation de l'audit
- C Rapport
 - Éléments essentiels du rapport d'audit
 - Écarts par rapport au texte normal (modifications)
 - États de fait qui n'influent pas sur la conclusion du contrôle
 - États de fait qui influent sur la conclusion du contrôle

4 Activité de conseil d'entreprise

4.1 Accompagner le processus de constitution d'entreprise

Sujets d'examen

- C Choix de la forme juridique
 - Critères pour le choix de la forme juridique
 - Incidence du choix de la forme juridique sur la responsabilité des associés, les aspects fiscaux et les organes de l'entreprise
- A Business-plan
 - Établissement d'un business-plan
 - Contenu d'un businessplan
- B Constitution d'entreprise
 - Préparation des actes constitutifs
 - Apports en nature et constitutions qualifiées
 - Constitution
 - Communications aux autorités suite à la constitution

4.2 Accompagner le processus budgétaire

Sujets d'examen

- C
 - Notions fondamentales de la budgétisation
- C
 - Planification financière
- C
 - Contenus et liens des plans partiels tels que plan des ventes, plan de production, plan d'achats, planification du personnel, plan des investissements, plan de financement
- C
 - Contenus et liens des documents de synthèse tels que le compte de résultat prévisionnel, le tableau de flux de fonds prévisionnel et le bilan prévisionnel
- C
 - Analyse des écarts entre chiffres prévisionnels et effectifs

4.3 Organiser la planification des liquidités

Sujets d'examen

- C
 - Planification des liquidités
- C
 - Planification du cash-flow
- C
 - Contenus et liens des plans partiels tels que plan des ventes, plan de production, plan d'achats, planification du personnel, plan des investissements, plan de financement
- C
 - Contenus et liens des documents de synthèse tels que le compte de résultat prévisionnel, le tableau de flux de fonds prévisionnel et le bilan prévisionnel
- C
 - Analyse des écarts entre chiffres prévisionnels et effectifs

4.4 Réaliser l'évaluation d'entreprise

Sujets d'examen

- C • Notions et objectifs de l'évaluation d'entreprise
- B • Valeur substantielle
- B • Valeur de rendement
- B • Formule pondérée
- B • Application de l'évaluation d'entreprise

Règlement de la succession au sein de l'entreprise

- B • Règlement de la succession au sein de la famille
- B • Règlement de la succession en dehors de la famille (MBO)

4.5 Conseils dans le cadre de transformations, d'assainissements et de liquidations

Sujets d'examen

- B Bases légales, notions et objectifs des transformations
- B Principales transformations :
 - raison individuelle en société de capitaux
 - société de personnes en société de capitaux
 - S.à r.l. en société anonyme
- B Bases légales, notions et objectifs de l'assainissement
 - Mesures d'assainissement
 - Effets de l'assainissement
- B Bases légales, notions et objectifs de la liquidation
 - Procédure
 - Radiation d'une entreprise

4.6 Conseil en matière d'assurance choses et du personnel

Sujets d'examen

- B Notions de base des assurances du personnel
 - Principe des trois piliers
 - Assurance perte de gain
 - Assurance invalidité
 - Prévoyance vieillesse
 - Assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie ou d'accident
- B Notions de base des assurances choses
 - Assurances vol, incendie et dégâts d'eau
 - Assurance d'entreprise
 - Assurance perte d'exploitation, reconstruction et frais de déblaiement
- B Notions de base des assurances responsabilité civile
 - Responsabilité civile générale
 - Responsabilité civile professionnelle
 - Responsabilité civile produit

4.7 Établir des contrats

Sujets d'examen

Connaître, rédiger et évaluer les principaux contrats

- C • Contrat de travail
- C • Contrat d'achat d'immobilisations corporelles
- B • Contrat d'achat de parts de sociétés (parts sociales / actions)
- B • Contrat de mariage et pacte successoral
- B • Convention entre associés et actionnaires

4.8 Conseiller dans le cadre de questions juridiques simples

Sujets d'examen

- C Droit des sociétés
 - Société simple
 - Raison individuelle
 - Sociétés de personnes et sociétés de capitaux
 - Société en nom collectif
 - Société en commandite
 - Société anonyme
 - Société à responsabilité limitée (S.à r.l.)
 - Coopérative

- B Aspects liés aux droits réels
 - Propriété en général
 - Copropriété et propriété commune
 - Propriété foncière et propriété par étage
 - Droit de passage / servitudes
 - Usufruit / droit d'habitation
 - Droit de superficie
 - Hypothèque
 - Gage mobilier

Aspects liés au droit des contrats

- C • Contrat de vente
- C • Bail à loyer et à ferme
- C • Contrat de travail
- C • Mandat
- B • Contrat d'entreprise
- B • Cautionnement
- B • Leasing

Aspects liés au droit matrimonial et successoral

- Aspects liés au droit matrimonial
- Aspects liés au droit successoral (inventaire, dissolution du régime matrimonial, partage successoral, partage et attribution de la succession)
- Aspects liés au droit du divorce

- B Protection des données
 - Bases de la protection des données
 - Prescriptions légales
 - Données à protéger

- B Loi sur le blanchiment d'argent
 - Champ d'application
 - Devoirs de l'intermédiaire financier

4.9 Organiser le recouvrement des comptes débiteurs

Sujets d'examen

Poursuite pour dettes et faillite

- B
 - Bases
- B
 - Poursuite par voie de saisie
- B
 - Poursuite par voie de faillite
- B
 - Séquestre
- C
 - Poursuite préalable
 - Réquisition de poursuite
 - Commandement de payer
 - Mainlevée
- C
 - Saisie
- B
 - État de collocation
- B
 - Concordat
- B
 - Actes de défaut de biens

- C Traitement pratique
 - Procédure de relance
 - Poursuite préalable
 - Réquisition de poursuite
 - Commandement de payer
 - Mainlevée
 - Comptabilisation des débiteurs

4.10 Mettre la comptabilité des salaires en place selon les indications

Sujets d'examen

- C Ouverture de la comptabilité des salaires
 - Définition des paramètres
 - Observation de la branche, CCT, permis de travail, durées de travail, contrats de travail, modèles d'horaire de travail, salaires et systèmes de rémunération, règles sur les vacances et les jours fériés, protection des données

4.11 Tenir la comptabilité des salaires

Sujets d'examen

- C Bases
 - Types de salaires
 - Décompte de salaire
 - Modèles d'horaire de travail
 - Salaires et systèmes de rémunération
 - Maintien du salaire (légal et contractuel)

- C Traitement pratique
 - Établir un décompte de salaire
 - Préparer un décompte salarial final
 - Application des règles relatives à l'impôt à la source

4.12 Rédiger les décomptes et déclarations de salaire

Sujets d'examen

- C Établir un certificat de salaire selon les prescriptions légales

Calcul des cotisations sociales (AVS, AC, caisse de compensation pour allocations familiales, allocations pour enfants, prévoyance professionnelle, indemnités journalières, accidents professionnels, APG, AI)
 - C • employé/employeur
 - C • indépendants
 - B • personnes sans activité lucrative
 - B • personnes habitant à l'étranger

4.13 Prendre en charge la gestion des ressources humaines (assurances sociales / contrats)

Sujets d'examen

- C Contrats de travail, droits et devoirs de l'employé et de l'employeur
- C Durée de travail, périodes de repos, réglementation des vacances et jours fériés
- B Tâches d'information et d'administration (informations individuelles concernant le collaborateur, informations concernant le personnel, préparation et mise à disposition d'informations / de documents, statistiques concernant le personnel, protection des données)
- C Tâches de gestion (engagement, entrée/sortie, modifications)
- C Tâches de surveillance (maladie, saisie des temps de travail, contrôle des vacances, heures supplémentaires)
- C Déclaration de salaire aux assurances sociales
- C Résiliation
- B Obligation de restitution
- B Indemnité de départ
- B Interdiction de concurrence
- B Certificat de travail
- B Assurances par convention

4.14 Développer ses propres compétences

Sujets d'examen

- Tirer des conclusions et résultats d'une ou de plusieurs compétences opérationnelles
- Transmettre de façon structurée les conclusions et résultats à des organes externes et internes (clients, partenaires commerciaux, collaborateurs, etc.)
- Mener des entretiens de façon compétente
- Rédiger des écrits de façon correcte et compréhensible